

Annexe 5 : Fiche explicative concernant les participants

Les porteurs de projets doivent renseigner les données relatives à chaque participant accompagné dans le cadre des opérations FSE+. Par participants, on entend : « *les personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE+, qui peuvent être identifiées et auxquelles on peut demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées. Les autres personnes ne seront pas considérées comme des participants. Toutes les données sont ventilées par genre* ».

La vérification de l'éligibilité des participants repose sur le contrôle des pièces justificatives afférentes qu'il incombe aux porteurs de projet de recueillir, conserver et faire parvenir au service instructeur lors de la demande de subvention, si l'opération est commencée, ou lors de la demande de paiement.

La liste des documents à recueillir est la suivante, en fonction du statut du participant :

Nos astuces et conseils :

- ❖ Les types de publics listés ci-dessous ne sont pas cumulatifs. Seul un critère suffit à rendre éligible un participant.
- ❖ Pour tout élément supplémentaire qui vient caractériser le public cible, une pièce justificative devra être produite.
Exemple : demandeur d'emploi reconnu comme travailleur handicapé (pièce probante qui prouve le statut spécifique).

Programme régional 2021-2027 AAP FSE+ 2026 Accompagnement des dirigeants de TPE/PME (OS 4.7) – Critères d'éligibilité des participants –		
Type de participant	Définition	Nature des pièces justificatives à transmettre
Responsable de PME	Cadres et dirigeants de PME relevant du statut de travailleur non-salarié ou exerçant en emploi non salarié, (les gérants majoritaires de SARL, artisans, commerçants et dirigeants de très petites structures sans salarié, etc) ¹ ,	ET - Pièce justificative de l'identité du participant : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour. - Document justifiant de l'effectif de la PME et de la fonction de la personne accompagnée : Kbis, statuts datés et signés de l'entreprise (au sens européen du terme), attestation de SIRET, SIREN, publication au Journal Officiel, attestation de vigilance URSSAF..

Commenté [CC1]: Mettre une note de bas de page pour rajouter dans la fiche participant la def INSEE des TNS

Commenté [CC1R2]: Mieux de mettre Le «notamment gérants SARL, artisans (...)» entre parenthèse avec «etc» si ce sont des exemples

Commenté [HP1R3]: Corrigé

¹ Pour une définition du travailleur non-salarié, consulter le site de l'INSEE ([Indépendants | Insee](#))